

Direction de l'Environnement

Réf. : A-24-PDIPR-S7-2022

Le 01/06/2022

Département des Landes

**Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée**

**ARRÊTÉ PROROGÉANT L'ARRETE N°A-14-PDIPR-S7-2022 en date du 3 juin 2022 portant interdiction de la pratique de la randonnée sur un itinéraire inscrit au PDIPR**

**Le Président du Conseil départemental des Landes,**

**VU** le Code de l'Environnement et en particulier ses articles L361-1 et suivants et R362-1 et suivants ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les arrêtés du Président du Département des Landes portant inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) pour les circuits de randonnée du **Seignanx Maremne et Côte sud** ;

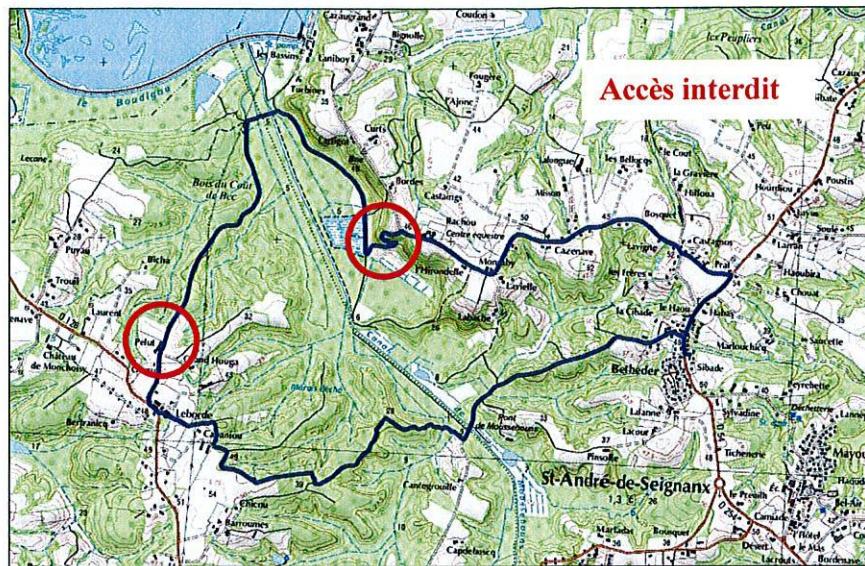
**Considérant** l'accès interrompu de l'itinéraire au niveau des quartiers Lartigot et Pelut ;

**Sur** proposition de Monsieur le Directeur-adjoint de l'Environnement du Conseil départemental des Landes ;

**ARRÊTÉ :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

La circulation de tous les usagers (piétons) sur les voies et chemins inscrits au PDIPR **est interdite** jusqu'au **31 décembre 2022** sur la **boucle N° 7.5 – Orx « Circuit du Moussehoun »** (Cf. carte de localisation ci-dessous) à l'exception des agents du Département, gestionnaire du circuit, des services de secours et des entreprises ou associations dûment autorisées ou mandatées par les services du Département concernés.



### **Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la collectivité.

Il sera également affiché sur le panneau de départ, ainsi qu'en mairies des communes concernées par ce circuit.

### **Article 3 :**

Copie du présent arrêté sera adressée pour attribution, chacune en ce qui le concerne à :

- Madame la Directrice de l'Environnement du Conseil départemental des Landes ;
- Monsieur le Colonel, Commandant du Groupement de Gendarmerie des Landes ;
- Messieurs les Maires des communes de Saint-André-de-Seignanx et de Saint-Martin-de-Seignanx ayant un itinéraire de randonnée inscrit au PDIPR ;

Et pour information à :

- Mesdames les Conseillères départementales Eva BELIN et Sylvie BERGEROO et Messieurs les Conseillers départementaux Jean-Marc LESPADE et Jean-Luc DELPUECH ;
- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Landes ;
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Landes ;
- Monsieur le Directeur de l'Office National des Forêts ;
- Monsieur le Directeur de la DFCI des Landes ;
- Madame la Présidente du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Landes ;
- Monsieur le Président du Comité Départemental des Landes de la FFCT - CODEP ;
- Monsieur le Président de Landes Attractivité.

  
 Pour le Président et par délégation,  
 Jean-René QUINIOUT  
 Directeur-adjoint de l'Environnement